



ARCELORMITTAL

Nos REVENDEICATIONS à la veille de la 2^{ème} réunion de Négociation Sur le nouveau régime de travail à la Logistique

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des revendications et propositions de la CFDT :

- **Le maintien des heures travaillées à 1503 H/an, avec le coefficient d'extension initial de 1,245 (pour 201 postes travaillés par an)**
Nous proposons de réaliser cela grâce à l'instauration d'un régime de travail innovant qui, en n'effectuant que 7 heures sur la moitié des postes :
 - o Permettra d'effacer partiellement la difficulté des « 3 postes de matin d'affilée »
 - o Permettra de démarrer le travail plus tard le matin, pour assurer une nuit de sommeil plus longue
 - o Permettra de ne pas rentrer à la maison trop tard le soir

Cela peut se faire de deux manières :

3 MATINS	6h00	14h00	Durée : 8h
3 APRES-MIDIS	14h00	21h00	Durée : 7h
3 REPOS			

Ou

3 MATINS	6h00	13h00	Durée : 7h
3 APRES-MIDIS	13h00	21h00	Durée : 8h
3 REPOS			

- **Le maintien de la prime manager 7 %**
- **L'intégration d'une ligne supplémentaire sur la fiche de paie pour compenser toutes les pertes éventuellement subies.**
- **L'harmonisation des primes de repas :** Fixer la prime panier repas à 6,30 € pour le P1 et P2 Idem à celle mise en place sur les sites d'AMF.
- **L'application de la prime « accord mobilité » de 1500 € aux salariés concernés par ce changement de régime de travail.**
- **Délais de mise en œuvre :** La CFDT demande de retarder l'application du nouveau régime de travail à septembre 2025 afin de permettre aux salariés de s'organiser pour les vacances d'été.
- **Gestion des congés :** La CFDT demande une prise en compte formelle des difficultés récurrentes rencontrées lors de la prise des congés. La Direction doit s'engager à permettre à chacun de planifier librement ses congés, y compris les 11 jours de RTT supplémentaires.

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller